



**Convention relative aux  
droits de l'enfant**

Distr.  
GENERALE

CRC/C/SR.287  
30 janvier 1996

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMITE DES DROITS DE L'ENFANT

Onzième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 287ème SEANCE\*

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le vendredi 26 janvier 1996, à 12 h 25

Président : M. BELEMBAOGO

SOMMAIRE

Rapport biennal du Comité sur ses travaux

Examen des rapports présentés par les Etats parties (suite)

Adoption du rapport du Comité sur sa onzième session

Clôture de la session

---

\* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour la 285ème et la 286ème séances (privées).

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances publiques de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la clôture de la session.

GE.96-10420 (F)

La séance est ouverte à 12 h 25.

RAPPORT BIENNAL DU COMITE SUR SES TRAVAUX

1. La PRESIDENTE invite le Comité à adopter le rapport biennal du Comité à l'Assemblée générale.
2. Mme SANTOS PAIS (Rapporteur) dit que dans l'ensemble, le rapport biennal sera le même que les précédents (A/47/41 et A/49/41). Cependant, le chapitre intitulé "Aperçu général des autres activités du Comité" donnera des précisions sur l'évolution des méthodes de travail, les activités d'information ainsi que la coopération et la solidarité internationales dans l'application de la Convention.
3. Le rapport biennal du Comité sur ses travaux est adopté.

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES (suite)

4. La PRESIDENTE invite le Comité à adopter les conclusions relatives aux rapports initiaux qu'il a examinés à la session en cours.

Yémen (CRC/C/15/Add.47)

5. Mme SANTOS PAIS (Rapporteur) présentant le projet de conclusions du Comité sur le rapport initial du Yémen (CRC/C/15/Add.47), appelle particulièrement l'attention sur les paragraphes 14 à 23, où sont consignées les suggestions et recommandations du Comité.
6. Les conclusions sur le rapport initial du Yémen sont adoptées.

Mongolie (CRC/C/15/Add.48)

7. Mme SANTOS PAIS (Rapporteur) présente le projet de conclusions sur le rapport initial de la Mongolie (CRC/C/15/Add.48).
8. Les conclusions sur le rapport initial de la Mongolie sont adoptées.

République fédérative de Yougoslavie (CRC/C/15/Add.49)

9. Mme SANTOS PAIS (Rapporteur) présente le projet de conclusions du Comité sur le rapport initial de la République fédérative de Yougoslavie (CRC/C/15/Add.49).
10. Les conclusions sur le rapport initial de la République fédérative de Yougoslavie sont adoptées.

Islande (CRC/C/15/Add.50)

11. Mme SANTOS PAIS (Rapporteur) présente le projet de conclusions du Comité sur le rapport initial de l'Islande (CRC/C/15/Add.50).
12. Les conclusions sur le rapport initial de l'Islande sont adoptées.

République de Corée (CRC/C/15/Add.51)

13. Mme SANTOS PAIS (Rapporteur) présente le projet de conclusions du Comité sur le rapport initial de la République de Corée (CRC/C/15/Add.51).

14. Les conclusions sur le rapport initial de la République de Corée sont adoptées.

Croatie (CRC/C/15/Add.52)

15. Mme SANTOS PAIS (Rapporteur) présente le projet de conclusions du Comité sur le rapport initial de la Croatie (CRC/C/15/Add.52).

16. Les conclusions sur le rapport initial de la Croatie sont adoptées.

Finlande (CRC/C/15/Add.53)

17. Mme SANTOS PAIS (Rapporteur) présente le projet de conclusions du Comité sur le rapport initial de la Finlande (CRC/C/15/Add.53).

18. Les conclusions sur le rapport initial de la Finlande sont adoptées.

## ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR SA ONZIEME SESSION (CRC/C/50)

19. Mme SANTOS PAIS (Rapporteur), présentant le projet de rapport du Comité sur sa onzième session (CRC/C/50), précise que le chapitre I intitulé "Conclusions et recommandations adoptées par le Comité des droits de l'enfant" traite de la question de la participation et de contribution du Comité à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT II) qui doit se tenir à Istanbul en juin 1996. Le chapitre IV.A. intitulé "Méthodes de travail du Comité" souligne qu'il convient d'accorder une attention prioritaire à l'élaboration de directives concernant l'établissement des rapports périodiques. A la prochaine session du Comité, un Groupe de travail composé de six de ses membres lui présentera un projet de document pour examen.

20. Le Comité a été informé des progrès accomplis dans l'informatisation des données concernant ses travaux et a été assuré de l'assistance de l'UNICEF. En ce qui concerne le chapitre IV.B. du rapport intitulé "Coopération avec les organes de l'ONU et d'autres organes compétents", le Comité a fait partie d'un Groupe de travail chargé d'établir un projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la participation des enfants aux conflits armés. Le Comité sera également représenté au sein d'un Groupe de travail qui doit voir s'il est nécessaire d'élaborer un protocole facultatif à la Convention concernant la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie impliquant des enfants.

21. Dans le domaine de l'administration de la justice pour mineurs et pour donner suite au débat du Comité sur ce thème, un important échange de vues a eu lieu avec le professeur Vítit Muntarbhorn, qui a été chargé d'une étude préliminaire concernant une stratégie internationale intégrée dans ce domaine. Le rapport évoque aussi le Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, qui doit se tenir en août 1996, et la décision du

Comité de continuer à participer aux préparatifs de ce Congrès. Le thème de la journée de débat général du Comité, le 7 octobre 1996, sera "L'enfant et les médias". Le canevas qui aura été établi pour ce débat sera envoyé à tous les organes compétents, ainsi qu'aux représentants des médias.

22. Le rapport du Comité sur sa onzième session (CRC/C/50) est adopté.

#### CLOTURE DE LA SESSION

23. La PRESIDENTE remercie tous les membres du Comité et du secrétariat de leur coopération et des efforts qu'ils ont fournis tout au long de la session.

24. Elle prononce la clôture de la onzième session du Comité.

La séance est levée à 13 h 10.

-----